

Sécurité des entreprises agricoles face aux actions des activistes anti-élevage

Demande

18

DEMANDE

Les relèves demandent au gouvernement du Québec de légiférer afin d'**assurer la sécurité des agriculteurs québécois**, de leurs familles, des travailleurs du secteur agroalimentaire et des animaux d'élevage.

Cette demande a été formulée en 2020 dans le cadre du congrès de la FRAQ en réaction aux actions antispécistes dans des entreprises agricoles.

COÛT ESTIMÉ

Sans incidence financière

PALIER RESPONSABLE

Provincial



ENJEUX

Les intrusions des activistes anti-élevage menacent la biosécurité des établissements d'élevage. Ces actions occasionnent des interventions policières, ce qui multiplie le nombre de personnes qui peuvent transmettre des pathogènes aux troupeaux. En plus d'être une préoccupation grandissante chez nos éleveurs et une source de stress additionnelle, ces intrusions sont souvent accompagnées de diffusion sur les réseaux sociaux de vidéos et de photos prises lors de ces entrées par effraction et qui, présentées hors contexte, véhiculent une image négative de la production.

ENJEUX [SUITE]

En plus des conséquences sur le statut sanitaire et le bien-être des animaux, de tels gestes constituent une menace pour la sécurité des familles agricoles et créent un stress important pour les agriculteurs.

Devant ces actions, d'autres juridictions, comme l'Ontario, ont légiféré pour décourager les groupes de militants en sanctionnant plus sévèrement les intrusions.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ respectera toujours le droit de manifester. Il en va de notre santé démocratique. Cependant, nous demandons à ce que, à l'instar de l'Ontario, une législation soit mise en place pour protéger les producteurs et pour sanctionner les intrusions dans les fermes. Une modification de la législation québécoise permettra d'assurer la sécurité et le caractère privé des entreprises agricoles face aux actions des activistes anti-élevage.

